

## Index Egalité Professionnelle 2021

### Société SONEPAR FRANCE INTERSERVICES (SFI)

#### Objectifs de progression et mesures de correction

Conformément à la loi Rixain du 24 décembre 2021, SFI a défini des mesures de correction et des objectifs de progression aux indicateurs de l'Index relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ayant été publié au titre de l'année 2021.

➤ **Mesures de correction avant le 31 décembre 2022 :**

- Ouverture de négociations en matière d'égalité salariale et professionnelle en s'appuyant sur les indicateurs de l'Index Egalité entre les hommes et les femmes, dans l'objectif d'atteindre un résultat au moins égal à 85 points en 2025 ;
- Analyse des éventuels écarts de rémunération injustifiés entre les hommes et les femmes, à compétences égales, sur un même poste en vue de déterminer une enveloppe consacrée à leur réduction dès la NAO de l'année 2023.

➤ **Objectifs de progression aux indicateurs de l'Index pour lesquels la note maximale n'a pas été obtenue :**

Indicateurs de l'Index Egalité Femmes/Hommes	Note obtenue (Année 2021)	Objectif de progression
Ecart de rémunération	17 / 40	Réduire au moins de moitié l'écart de la rémunération moyenne entre les hommes et les femmes dans toutes les catégories et les tranches d'âge d'ici 2025 (soit +17 points)
Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaire	10 / 20	Atteindre la note maximale de 20 points à partir de 2023 (soit + 10 points)
Ecart de taux de promotions	5 / 15	Réduire l'écart de taux de promotions à un niveau inférieur à 5% d'ici 2025 (soit + 5 points)
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 / 10	Compter au moins 3 personnes du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise d'ici 2025 (soit + 5 points)